

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
21/02/2020

N° de la délibération
2020-17

L'an deux mille vingt le 2 mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Monsieur LE GUÉLAFF José, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : M. LE GUÉLAFF José, MAIRE, **Mmes** : EBREL Michèle, DANTEC Estelle, GOIC Séverine, KERAVAL Monique, KERVOELLEN Sylvie, LAUTROU Fanny et LECHEVREL Françoise **et MM** : CAILLAREC Daniel, DEMOUGE Franck, CONGRETA Yves, FEAT Samuel, HEMON Claude, HOURMAND Dominique,

**Absents ayant donné procuration** : Néant

**Absent(s)** : M. DENIEL Jean-Marc

Le quorum est atteint.

**A été nommé secrétaire** : Mme EBREL Michèle

**Motion pour l'interdiction des armes nucléaires**

Rapporteur : M. José LE GUÉLAFF

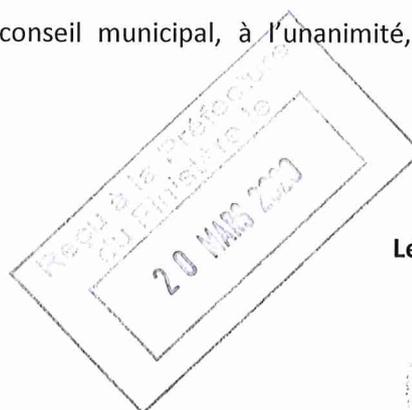
Il est demandé aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'appel ci-dessous des villes et communes pour l'abolition des armes nucléaires :

« Notre commune est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adhèrent à cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :  
A Motreff, le 10 mars 2020



Le Maire,



Le Maire,